



Nicolas Poussin (1594 – 1665): Esther devant le roi Assuérus.

## La tentation idolâtre

## La raison du décret d'Haman

Le Talmud cherche dans les faits historiques les conduites religieuses qui en justifient la réalité. Pour les maîtres d'Israël, religion, morale et histoire sont intimement liées. Dès lors la question se pose de la raison secrète qui légitime l'ascension d'Haman. Les élèves de Rabbi Shimon Ben Yohaï l'interrogent sur ce point.

## תלמוד בבלי מסכת מגילה דף יב עמוד א

אלו תלמידיו את רבי שמעון בן יוחאי: מפני מה נתחייבו שונאיהן של ישראל שבאותו הדור כליה? אמר להם: אמרו אתם! - אמרו לו: מפני שנהנו מסעודתו של אותו רשע. - אם כן שבשושן יהרגו, שבכל העולם כולו אל יהרגו! - אמרו לו: אמור אתה! - אמר להם: מפני שהשתחוו לצלם. - אמרו לו: וכי משוא פנים יש בדבר? - אמר להם: הם לא עשו אלא לפנים שהשתחוו לצלם. ברוך הוא לא עשה עמהן אלא לפנים, והיינו דכתיב +איכה ג'+ כי לא ענה מלבו.

## Talmud de Babylone traité Méguila page 12 a

Les disciples de Rabbi Chimon fils de Yo'haï l'interrogèrent: pourquoi les ennemis d'Israël décrétèrent-ils l'anéantissement d'Israël en cette période ?

- Qu'en dites-vous vous-mêmes ?
- Parce qu'ils consommèrent du repas de ce méchant (Assuérus)!
- Si c'est ainsi, seuls les juifs de Suze (Shoushan, la capitale) auraient dû être concernés, mais pas les juifs du monde!
- Et toi qu'en dis-tu?
- Parce qu'ils se sont prosternés devant une idole (à l'époque de Nabuchodonosor [Rachi]).

Ainsi le Saint, béni soit-II, a été indulgent avec eux (puisqu'Il n'a pas permis la destruction).

- En vérité ils n'eurent qu'une attitude extérieure (et non sincère vis-à-vis de l'idolâtrie), aussi le Saint, béni soit-II, a-t-II agi de façon extérieure (sans aller jusqu'à la destruction). Ici s'applique le verset : « Car ce n'est pas volontier qu'II humilie » (Lamentations III, 33).

Traduction: Akadem